

Lévesque, Claudette

De: Dubois, Véronique
Envoyé: 4 mai 2012 10:17
À: 'Lyse Anne d'Avignon'
Cc: Secrétariat; Greffe
Objet: TR: Compteur intelligent HQ
Pièces jointes: Lettre de Dominique Brillon.docx

Madame D'Avignon,

La Régie de l'énergie accuse réception de vos courriels du 4 mai 2012 et du document joint, lesquels seront déposés, dans le courant de la journée, au dossier R-3788-2012 relatif à la demande de fixation des tarifs et conditions de distribution d'électricité relative à une option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences (<http://internet.regie-energie.qc.ca/DEPOT/WebPages/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=129&phase=1&Provenance=D>).

Vous pourrez suivre l'évolution de ce dossier directement à partir de notre site internet, y compris l'audience qui se tiendra du 13 au 22 juin 2012 à l'adresse suivante : <http://internet.regie-energie.qc.ca/Depot/WebPages/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=129&phase=1&Provenance=A>

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Madame D'Avignon, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
(514) 873-3303
veronique.dubois@regie-energie.qc.ca



Ai-je vraiment besoin d'imprimer ce document?

Le présent courrier électronique (courriel) et les documents qui y sont joints peuvent contenir de l'information confidentielle. Ils sont transmis exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et nulle autre personne ne doit en prendre connaissance, les utiliser ou les divulguer. Si vous recevez le présent courriel par erreur, veuillez en aviser l'émetteur immédiatement par courrier électronique et le détruire avec les documents qui y sont joints.

De : Lyse Anne d'Avignon [<mailto:davignonlyseanne@gmail.com>]

Envoyé : vendredi 4 mai 2012 10:13

À : Dubois, Véronique

Objet : Re: Compteur intelligent HQ

GREFFE

04 MAI 2012

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

bonjour Mme Dubois

En pièce jointe il y a une lettre de Mme Brillon à M. Hudon de l'organisme Cqlpe.ca.

Je souffre de plusieurs maux énumérés dans sa lettre. HQ a remplacé mon compteur en 2010 par un compteur intelligent de la première génération. Quelques mois après mon médecin m'a mis en congé maladie pour état dépressif puisque je n'arrivais plus à dormir la nuit. À ce moment là je n'ai pas fait le lien entre le compteur et mon état.

En décembre 2011 mon employeur conteste l'avis médical et exige que je reprenne le travail ou que je prenne ma retraite. En n'ayant pas l'énergie de me battre, j'ai pris ma retraite en espérant que j'irais mieux de jour en jour. Depuis l'âge de 40 ans ma santé est ma priorité: J'ai arrêté de fumer à 33 ans. Je suis devenue végétarienne depuis 20 ans. J'ai quitté la ville pour la campagne pour vivre à l'air pur. Depuis plusieurs années ma nourriture est essentiellement biologique et je mange cru à 95%.

HQ doit respecter les gens et ne pas contribuer à les rendre malades en mettant des compteurs intelligents.

Merci de votre attention

Lyse Anne d'Avignon
53 chemin Dupuis
Estérel, Qc
J0T 1E0
450-228-8316

Le 4 mai 2012 09:31, Dubois, Véronique <veronique.dubois@regie-energie.qc.ca> a écrit :

Madame D'Avignon,

Votre courriel réfère à des pièces jointes qui ne sont justement pas jointes.

Qui plus est, vous ne nous donnez pas vos coordonnées.

Afin de pouvoir déposer votre courriel au dossier à titre d'observations écrites, il serait nécessaire que vous le complétiez en nous fournissant les documents et informations manquantes.

Veuillez agréer, Madame D'Avignon, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois

Secrétaire de la Régie

Régie de l'énergie

(514) 873-3303

veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

 Ai-je vraiment besoin d'imprimer ce document?

Le présent courrier électronique (courriel) et les documents qui y sont joints peuvent contenir de l'information confidentielle. Ils sont transmis exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et nulle autre personne ne doit en prendre connaissance, les utiliser ou les divulguer. Si vous recevez le présent courriel par erreur, veuillez en aviser l'émetteur immédiatement par courrier électronique et le détruire avec les documents qui y sont joints.

De : Lyse Anne d'Avignon [mailto:davignonlyseanne@gmail.com]

Envoyé : vendredi 4 mai 2012 08:51

À : Dubois, Véronique

Objet : Compteur intelligent HQ

Estérel, le 4 mai 2012

Bonjour Mme Dubois

En référence à la "Demande de modification des tarifs et conditions de distribution d'électricité relative à une option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences", je vous prie de bien vouloir verser le document suivant « Proposition de solutions acceptables » - également fourni en attachement en version Word - en tant qu'observations d'un abonné concerné relativement au dossier ci-haut mentionné, de même que cette lettre de mise en contexte.

J'apprécierais beaucoup que vous me confirmiez qu'une copie du document précité et aussi une copie de cette lettre d'introduction seront transmises aux 3 régisseurs en charge de ce dossier afin qu'ils puissent les consulter. Je ne m'oppose évidemment pas à l'option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences, mais j'aimerais notamment que les régisseurs acceptent de tenir compte des autres pistes de solutions proposées ci-dessous même si elles vont au-delà de ce que les responsables d'Hydro-Québec se sont montrés disposés à offrir comme possibilités.

Je voudrais aussi signaler à leur attention le fait que l'imposition arbitraire du remplacement d'un compteur électromécanique déjà installé, pour lequel le remplacement n'est pas considéré nécessaire avant la fin de sa durée de vie utile de 35 ans selon la politique présentement en vigueur chez Hydro-Québec Distribution, est inacceptable à tous points de vue. C'est un gaspillage intolérable et, ainsi que je le signale dans le document ci-joint, la méthode d'auto-relève éprouvée depuis des dizaines d'années et largement utilisée doit pouvoir continuer à être offerte lorsqu'Hydro-Québec voudra cesser définitivement de recourir à la relève régulière des compteurs par ses propres employés.

Quant aux 820,000 abonné-e-s chez qui un compteur de première génération Centron Openway, de la compagnie Itron, a déjà été installé au cours des 7 dernières années, l'option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences proposée par Hydro-Québec relativement aux compteurs de nouvelle

génération doit impérativement s'appliquer aussi à ceux et celles parmi ces abonné-e-s qui souhaiteraient ne plus être exposé-e-s aux effets éminemment nuisibles pour la santé de l'émetteur à radiofréquence dont ces compteurs Centron Openway sont munis.

De nombreux témoignages nous sont parvenus de personnes ayant pu établir un lien causatif direct et irréfutable entre les maux divers dont elles souffrent à la suite de l'installation, sans aucun avis, d'un tel compteur Itron à leur résidence. Même si les régisseurs ont demandé aux intervenants dans ce dossier de ne pas aborder la question de l'électrosensibilité, il m'apparaît nécessaire, à titre d'exemple, de vous transmettre le plus récent témoignage qui vient de nous être fourni par Mme Dominique Brillon de Québec - que je mets en Cc de cette correspondance - afin de vous démontrer pourquoi il y a tout lieu d'accorder la même option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences à tous les abonné-e-s sans exception qui souhaiteraient s'en prévaloir. Il serait profondément inéquitable de reconnaître aux abonné-e-s chez qui un compteur de nouvelle génération serait déjà installé ou pourrait l'être le droit de ne plus être exposé-e aux radiofréquences des émetteurs de ces appareils, et, du même souffle, refuser de concéder ce même droit aux autres abonné-e-s déjà exposé-e-s aux mêmes radiofréquences nocives en provenance de ces compteurs Itron. C'est une question de justice des plus élémentaires.

Merci

LyseAnne d'Avignon